

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air à l'ozone Vigilance jaune sur les bassins d'air Ouest et lémanique

Bourg-en-Bresse, le 3 août 2022

Situation de la qualité de l'air

Depuis plusieurs jours, les concentrations en ozone sont élevées sur une large partie du territoire. La vigilance jaune activée hier sur le bassin Ouest de l'Ain concerne également à compter de ce jour le bassin lémanique, où les températures sont élevées et le vent presque nul.

Le jeudi 4 août, les températures resteront élevées mais l'arrivée d'un vent de sud pourrait permettre une baisse des concentrations en ozone sur le bassin Ouest, où la vigilance pourrait être levée.

La liste des communes correspondant aux bassins Ouest et lémanique dans le département de l'Ain est consultable sur [le site internet des services de l'État dans l'Ain](#).

Cette procédure ne prévoit pas de mesures prescriptives, mais des recommandations sanitaires et comportementales et fait appel au sens civique de chacun.

Recommandations sanitaires

Population générale	Personnes sensibles et vulnérables
<ul style="list-style-type: none">- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités,- Continuez d'aérer votre domicile.	<ul style="list-style-type: none">- Limitez vos activités physiques intenses,- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,- Éloignez vos enfants de la pollution automobile,- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Recommandations comportementales à l'ensemble de la population pour réduire les émissions de polluants

Particuliers	Professionnels
<ul style="list-style-type: none">- Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes.	<ul style="list-style-type: none">- Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre,- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques,- Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage,- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autres recommandations comportementales

- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, évitez d'utiliser des outils non-électriques (notamment tondeuses, taille-haie), ainsi que des solvants organiques (white-spirit, peintures, vernis décoratifs, produits de retouche automobile),
- Abstenez-vous de circuler avec un véhicule dont la date d'immatriculation est antérieure au 1^{er} janvier 2006 (hormis les véhicules d'intérêt général),
- Évitez la conduite agressive, modérez votre vitesse, entretenez régulièrement votre véhicule.

Plus d'informations :

Pour plus de détails concernant la qualité de l'air, merci de vous reporter au site <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : pref-communication@ain.gouv.fr

45 avenue Alsace-Lorraine
01012 Bourg-en-Bresse Cedex



@Prefet01

www.ain.gouv.fr